

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MASKINONGÉ**

PROCÈS-VERBAL 2019-11-27

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, tenue à la salle Jacques-Charette, 651, boul. Saint-Laurent Est, à Louiseville, le vingt-septième jour du mois de novembre deux mille dix-neuf (2019-11-27), à dix-neuf heures trente (19 h 30).

À laquelle sont présents :

- M. Robert Lalonde, préfet et maire de Saint-Léon-le-Grand ;
Mmes Barbara Paillé, préfète suppléante et mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont ;
Josée Magny, mairesse de Saint-Mathieu-du-Parc ;
MM. Roger Michaud, maire de Maskinongé ;
Yvon Deshaies, maire de Louiseville ;
Paul Carbonneau, maire d'Yamachiche ;
Michel Lemay, maire de Saint-Barnabé ;
Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère ;
Martin Laterreur, conseiller de Saint-Léon-le-Grand ;
Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule ;
François Gagnon, maire de Saint-Justin ;
Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;
Serge Dubé, maire de Saint-Paulin ;
Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts
Robert Gauthier, maire de Saint-Élie-de-Caxton ;
Claude Boulanger, maire de Charette ;
Pierre Désaulniers, maire de Saint-Boniface ;
Robert Landry, maire de Saint-Étienne-des-Grès.

Les membres présents forment le quorum.

Également présents :

- Mmes Janyse L. Pichette, directrice générale et secrétaire-trésorière ;
Pascale Plante, directrice générale et secrétaire-trésorière ;
Line St-Cyr, secrétaire-trésorière adjointe ;
Élaine Giguère, greffière de la MRC et de la Cour municipale régionale
M. Sébastien Langevin, coordonnateur du Service des communications ;

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30), sous la présidence de monsieur Robert Lalonde, préfet.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT une situation exceptionnelle ;

POUR CE MOTIF :

313/11/19

Proposition de Serge Dubé, maire de Saint-Paulin,
Appuyée par Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé renonce au délai de 72 heures pour la disponibilité de la documentation utile pour la prise de décision et adopte l'ordre du jour tel que présenté, avec la mention que le point « Affaires nouvelles » demeure ouvert, conformément à l'article 148.1 du Code Municipal, les membres du conseil étant tous présents ;

Proposition adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION

Prévisions budgétaires 2020

Objet : Adoption
N/D : 301

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Maskinongé a étudié, analysé et statué sur les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2020, les charges totales de la MRC se chiffrant à 9 227 274 \$, et de 119 129 \$, pour la conciliation à des fins fiscales, pour un budget total de 9 346 403 \$;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter lesdites prévisions budgétaires, par catégories de dépenses, par fonctions propres aux municipalités participantes, conformément à la loi ;

POUR CES MOTIFS :

Catégorie I - MAMOT (partie III - MRC)

Charges	5 301 117 \$
Conciliation à des fins fiscales	4 981 \$

Ensemble des municipalités :

- Administration générale	Hygiène du milieu
- Sécurité publique	Transport
- Frais de financement	Activités d'investissement (C.F.F.)
- Aménagement, urbanisme et développement	Loisirs et culture

314/11/19

Proposition de Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont,
Appuyée par Claude Boulanger, maire de Charette ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2020, pour la catégorie I, d'un montant total de 5 306 098 \$;

Proposition adoptée à l'unanimité.

Catégorie II – MAMOT (partie I - MRC)

Charges	5 000 \$
Conciliation à des fins fiscales	Ø

Ensemble des municipalités – moins la Ville

- Congrès FQM – 2020

315/11/19 Proposition de Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts,
Appuyée par Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2020, pour la catégorie II, d'un montant de 5 000 \$.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Catégorie IV - MAMOT (partie II - MRC)

Charges	3 165 422 \$
Conciliation à des fins fiscales	Ø

**Gestion des matières résiduelles – compétence II
Assurance collective (pompiers volontaires)**

316/11/19 Proposition de François Gagnon, maire de Saint-Justin,
Appuyée par Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2020, pour la catégorie IV, d'un montant de 3 165 422 \$.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Catégorie VI - MAMOT (partie V - MRC)

Charges	304 314 \$
Conciliation à des fins fiscales	174 296 \$

Ensemble des municipalités – Parc industriel régional

317/11/19 Proposition de Paul Carbonneau, maire d'Yamachiche,
Appuyée par Josée Magny, mairesse de Saint-Mathieu-du-Parc ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2020, pour la catégorie VI, d'un montant total de 478 610 \$.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Catégorie VII - MAMOT (partie VI - MRC)

Charges	127 189 \$
Conciliation à des fins fiscales	(56 450 \$)

Ensemble des municipalités – Baux de villégiature

318/11/19 Proposition de Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts,
Appuyée par Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2020, pour la catégorie VII, d'un montant total de 70 739 \$.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Catégorie VIII - MAMOT (partie VII – MRC)

Charges 324 232 \$
Conciliation à des fins fiscales (3 698 \$)

Municipalités participantes – Services d'ingénierie

319/11/19 Proposition de Claude Boulanger, maire de Charette ;
 Appuyée par Robert Landry, maire de Saint-Étienne-des-Grès ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2020, pour la catégorie VIII, d'un montant total de 320 534 \$

Proposition adoptée à l'unanimité.

Fonds de développement du territoire

Objet : Adoption des sommes appropriées au budget 2020
N/D : 305.01

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la MRC de Maskinongé, dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT) en juillet 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé affecte la partie du FDT que lui délègue ledit Ministère au financement de mesures de développement local et régional sur son territoire ;

POUR CES MOTIFS :

320/11/19 Proposition de Robert Landry, maire de Saint-Étienne-des-Grès,
 Appuyée par Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé adopte les sommes suivantes appropriées au budget 2020, à savoir :

Enveloppe actuelle		1 397 283 \$
Crédit municipalités locales		(300 000 \$)
Volet administratif		
Maskicom	173 230 \$	
Aménagement	141 550 \$	
Transports collectifs	18 000 \$	
CDC	45 000 \$	
SANA	45 000 \$	
103,1	50 000 \$	
Maison des 3 colombes	20 000 \$	
Entente culturelle	10 000 \$	
Services administratifs	40 000 \$	
		(542 780)
Développement économique		
Service développement économique	178 753 \$	

Conseiller développement économique	55 000 \$	
Projets PDZAA	50 000 \$	
Communication	55 000 \$	
Tourisme	84 000 \$	
Agent culturel	50 000 \$	
Agent de développement	73 000 \$	
PDAAM	5 000 \$	
		(550 753 \$)
		3 750 \$
Notes :		
Prélèvement autres enveloppes CRE (JE & E.S) (Résolution numéro 273/10/19)	110 000 \$	
Enveloppe à venir (non confirmée) (Référence : nouveau pacte fiscal)	316 717 \$	

Proposition acceptée à l'unanimité.

Calendrier annuel des séances ordinaires pour 2020

Objet : Séances ordinaires du conseil

Adoption

N/D : 110.01

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil de la MRC de Maskinongé doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir le calendrier des séances ordinaires du conseil de la MRC de Maskinongé, pour l'année 2020 ;

POUR CES MOTIFS :

321/11/19 Proposition de Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé, Appuyée par Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé établisse le calendrier annuel des séances du conseil de la MRC de Maskinongé, pour l'année 2020 comme suit :

Conseil de la MRC

<u>Date</u>	<u>Heure</u>
15 janvier 2020 (3 ^{ème} mercredi)	19 h 30
12 février 2020	19 h 30

11 mars 2020	19 h 30
8 avril 2020	19 h 30
13 mai 2020	19 h 30
10 juin 2020	19 h 30
8 juillet 2020	19 h 30
12 août 2020	19 h 30
9 septembre 2020	19 h 30
14 octobre 2020	19 h 30
11 novembre 2020	19 h 30
25 novembre 2020 (budget)	19 h 30
9 décembre 2020	19 h 30

Proposition adoptée à l'unanimité.

Calendrier annuel des séances ordinaires pour 2020

Objet : Séances ordinaires du comité administratif
Adoption

N/D : 110.0101

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil de la MRC de Maskinongé doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir le calendrier des séances ordinaires du comité administratif de la MRC de Maskinongé, pour l'année 2020 ;

POUR CES MOTIFS :

322/11/19 Proposition de Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts, appuyée par Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé établisse le calendrier annuel des séances du comité administratif de la MRC de Maskinongé, pour l'année 2020 comme suit :

Comité administratif

<u>Date</u>	<u>Heure</u>
15 janvier 2020 (3 ^{ème} mercredi)	14 h
6 février 2020	15 h

5 mars 2020	15 h
2 avril 2020	15 h
7 mai 2020	15 h
4 juin 2020	15 h
2 juillet 2020	15 h
6 août 2020	15 h
3 septembre 2020	15 h
8 octobre 2020	15 h
5 novembre 2020	15 h
3 décembre 2020	15 h

Proposition adoptée à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

Fermeture des bureaux de la MRC de Maskinongé

Objet : Période des fêtes 2020-2021
N/D : 409.04

CONSIDÉRANT la lettre d'entente #2 de la convention collective 2018-2022 intervenue entre la MRC de Maskinongé et le Syndicat régional des employés(es) municipaux de la Mauricie (CSN) – section MRC de Maskinongé, relative à la fermeture des bureaux de la MRC de Maskinongé, pendant la période des fêtes de Noël et du Jour de l'An ;

CONSIDÉRANT QUE ladite lettre d'entente stipule que, suite à l'adoption du budget, la MRC de Maskinongé doit aviser le Syndicat et les employés de la période de fermeture des services pour la période de Noël et du Jour de l'An de l'année du budget visé ;

CONSIDÉRANT QUE pendant ladite période de fermeture, les dispositions de l'article 21.01 de la convention collective s'appliquent ;

POUR CES MOTIFS :

323/11/19 Proposition de Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé, Appuyée par Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé confirme la fermeture des bureaux de la MRC de Maskinongé, à partir du lundi 21 décembre 2020 au vendredi 1er janvier 2021 inclusivement, de retour le 4 janvier 2021 ;

QUE les jours ouvrables, compris dans cette période, soient pris à même la banque d'heures de travail accumulées, si non disponible, à même la banque d'heures de vacances ou dans la banque d'heures de jours de maladie et/ou personnel non utilisées de chacun des employés, au 31 décembre 2020.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Autorisation de signature

Objet : Effets bancaires
N/D : 104.02 et 405

CONSIDÉRANT QUE madame Pascale Plante a été nommée au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité régionale de comté de Maskinongé (MRC) (Référence : résolution numéro 252/09/19) ;

CONSIDÉRANT QUE madame Janyse L. Pichette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Maskinongé prendra sa retraite au 31 décembre 2019 (Référence : résolution numéro 132/05/19) ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au changement d'une signataire pour tous les chèques et autres effets bancaires se rapportant à tous les comptes détenus par la MRC de Maskinongé ;

POUR CES MOTIFS :

324/11/19 Proposition de Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère,
Appuyée par Réjean Carle, maire de Sainte-Ursule ;

QUE le Conseil autorise madame Pascale Plante, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Maskinongé, à signer tous les chèques et autres effets bancaires se rapportant à tous les comptes détenus par la MRC de Maskinongé, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2020, en remplacement de madame Janyse L. Pichette ;

Proposition acceptée à l'unanimité.

Autorisation de signature

Objet : Signatures en vertu de la fonction
N/D : 104.02 et 405

CONSIDÉRANT QUE madame Pascale Plante a été nommée au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité régionale de comté de Maskinongé (MRC) (Référence : résolution numéro 252/09/19) ;

CONSIDÉRANT QUE madame Janyse L. Pichette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Maskinongé prendra sa retraite au 31 décembre 2019 (Référence : résolution numéro 132/05/19) ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au changement de signataire en vertu de la fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de Maskinongé, étant donné que madame Pascale Plante occupera seule ladite fonction à compter du 1^{er} janvier 2020 ;

POUR CES MOTIFS :

325/11/19 Proposition de Serge Dubé, maire de Saint-Paulin,
Appuyée par Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

QUE le Conseil autorise madame Pascale Plante, directrice générale et secrétaire-

trésorière de la MRC de Maskinongé, à signer tous les documents inhérents en vertu de ladite fonction, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2020, en remplacement de madame Janyse L. Pichette ;

Proposition acceptée à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

Coordonnatrice du Service d'aménagement et développement du territoire

Objet : Ajustement d'un échelon supplémentaire au 1^{er} janvier 2020

N/D : 405

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Maskinongé avait convenu, lors de l'embauche de Karine Lacasse, coordonnatrice du Service d'aménagement et développement du territoire, des conditions salariales avec ajustement d'échelon au 1^{er} janvier 2020 (Référence : résolution numéro 84/03/19) ;

POUR CE MOTIF :

326/11/19 Proposition de Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère,
Appuyée par Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé autorise l'ajustement d'un échelon supplémentaire au 1^{er} janvier 2020 pour Karine Lacasse, coordonnatrice du Service d'aménagement et développement du territoire, conformément à la convention des cadres en vigueur à la MRC de Maskinongé ;

Proposition acceptée à l'unanimité.

Projet de cartographie des zones inondables / Coordonnateur du Service technique

Objet : Paiement des heures supplémentaires

N/D ; 307.06 et 405

CONSIDÉRANT tout le travail de coordination exigé pour la réalisation du projet de cartographie des zones inondables pour lequel le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation verse une aide financière ;

POUR CE MOTIF :

327/11/19 Proposition de Paul Carbonneau, maire d'Yamachiche,
Appuyée par Robert Landry, maire de Saint-Étienne-des-Grès ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé autorise le paiement des heures supplémentaires faites par Adil Lahnichi, coordonnateur du Service technique, dans le cadre du projet de cartographie des zones inondables ;

QUE ces heures supplémentaires soient payées à même l'aide financière d'un million cinq cent mille dollars (1 500 000 \$) accordée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Proposition acceptée à l'unanimité.

Ouverture de poste

Objet : Aménagiste – chargé de projets
N/D : 402.03

CONSIDÉRANT les besoins du Service d'aménagement et de développement du territoire pour un aménagiste – chargé de projets ;

POUR CE MOTIF :

328/11/19 Proposition de Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère,
Appuyée par Roger Michaud, maire de Maskinongé ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel de candidatures et à sa publication pour un poste d'aménagiste – chargé de projets, ce poste étant régulier, pour une durée de 24 mois avec possibilité de prolongation, 35 heures par semaine, aux conditions de la convention collective en vigueur à la MRC de Maskinongé;

Proposition acceptée à l'unanimité.

Ouverture de poste

Objet : Ingénieur junior
N/D : 402.03

CONSIDÉRANT les besoins du Service technique pour un ingénieur junior en génie civil ;

POUR CE MOTIF :

329/11/19 Proposition de Réal Normandin, maire de Saint-Édouard-de-Maskinongé,
Appuyée par Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère ;

QUE le conseil de la MRC de Maskinongé autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel de candidatures et à sa publication pour un poste d'ingénieur junior en génie civil, ce poste étant régulier, pour une durée de 12 mois avec possibilité de prolongation d'une année supplémentaire, 35 heures par semaine, aux conditions de la convention collective en vigueur à la MRC de Maskinongé;

Proposition acceptée à l'unanimité.

SERVICE TECHNIQUE

Entente du Service technique / Fixation du tarif horaire

Objet : Tarification 2020
N/D : 210.03 et 307.01

CONSIDÉRANT l'entente relative à la fourniture de services techniques d'ingénierie et d'expertise technique entre la MRC de Maskinongé et les municipalités locales ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités clientes s'engagent à payer à la MRC, le nombre réel d'heures de travail exécutées par chaque membre de l'équipe technique, en multipliant ce nombre par le tarif horaire fixé ;

CONSIDÉRANT QUE le tarif n'a pas été ajusté depuis l'année 2017 ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir le tarif pour facturer le temps de travail du personnel du service suivant l'avancement des travaux effectués, pour l'année 2020 ;

POUR CES MOTIFS :

330/11/19 Proposition de Barbara Paillé, mairesse de Sainte-Angèle-de-Prémont, Appuyée par Martin Laterreur, conseiller de Saint-Léon-le-Grand ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé fixe le tarif du personnel du Service technique, comme suit :

Ingénieur	89 \$
Ingénieur junior	75 \$
Technicien	68 \$
Surveillance de chantier (employé surnuméraire)	50 \$

QUE, dans le cas où le personnel se voit dans l'obligation de travailler au-delà du nombre d'heures de sa journée régulière de travail ou de sa semaine régulière de travail, le tarif sera majoré de 50 %, sauf les jours fériés où le taux est majoré de 100 % ;

Proposition acceptée à l'unanimité.

Stations hydrométriques / Ratification de la signature de deux contrats
(Référence : résolution numéro 255/09/19)

Objet : JFSA ressources hydriques et environnement / Contrat d'assistance technique pour validation des sites et équipements

N/D : 210.03

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique (MSP) permet de financer l'achat et l'installation d'équipements de surveillance de crues des eaux à certaines conditions ;

CONSIDÉRANT la présentation d'une demande d'aide financière auprès du MSP dans le cadre de la « Mesure 3.1 du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques » du Fonds vert, pour la mise en place d'un système de surveillance des crues et des inondations sur les rivières du Loup et Yamachiche ;

CONSIDÉRANT la proposition d'offre de services professionnels datée du 25 juillet 2019 de la firme « JFSA » ressources hydriques et environnement ;

POUR CES MOTIFS :

331/11/19 Proposition de Michel Bourassa, maire de Saint-Alexis-des-Monts, Appuyée par Roger Michaud, maire de Maskinongé ;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme s'il était ici au long rédigé ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé ratifie la signature du contrat avec la firme « JFSA » ressources hydriques et environnement, pour la validation des sites et des équipements nécessaires en lien avec l'installation de stations hydrométriques sur les rivières du Loup et Yamachiche, lequel a été signé le 20 novembre 2019 par Janyse L. Pichette, directrice générale et secrétaire-trésorière ;

Proposition acceptée à l'unanimité.

Stations hydrométriques / Ratification de la signature de deux contrats
(Référence : résolution numéro 255/09/19)

Objet : JFSA ressources hydriques et environnement / Contrat d'assistance technique pour l'accompagnement lors de l'installation des stations hydrométriques

N/D : 210.03

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique (MSP) permet de financer l'achat et l'installation d'équipements de surveillance de crues des eaux à certaines conditions ;

CONSIDÉRANT la présentation d'une demande d'aide financière auprès du MSP dans le cadre de la « Mesure 3.1 du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques » du Fonds vert, pour la mise en place d'un système de surveillance des crues et des inondations sur les rivières du Loup et Yamachiche ;

CONSIDÉRANT la proposition d'offre de services professionnels datée du 26 septembre 2019 de la firme « JFSA » ressources hydriques et environnement ;

POUR CES MOTIFS :

332/11/19 Proposition de Jean-Yves St-Arnaud, maire de Saint-Sévère,
Appuyée par Claude Boulanger, maire de Charette ;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme s'il était ici au long rédigé ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé ratifie la signature du contrat avec la firme « JFSA » ressources hydriques et environnement, pour l'assistance technique touchant l'installation de six (6) stations hydrométriques sur les rivières du Loup et Yamachiche, lequel a été signé le 20 novembre 2019 par Janyse L. Pichette, directrice générale et secrétaire-trésorière ;

Proposition acceptée à l'unanimité.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Au terme de la séance, les personnes présentes ont eu l'opportunité d'adresser des questions orales aux membres du conseil de la MRC de Maskinongé.

LEVÉE DE LA SÉANCE

333/11/19 Proposition de Michel Lemay, maire de Saint-Barnabé,

Appuyée par Robert Gauthier, maire de Saint-Élie-de-Caxton ;

QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé lève la séance à dix-neuf heures cinquante-cinq minutes (19 h 55), l'ordre du jour étant épuisé.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

Rédigé par :

Diane Faucher,
Secrétaire au greffe par intérim

ROBERT LALONDE,
PRÉFET

JANYSE L. PICHETTE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

« Je, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

